



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Gestion et police de l'eau**

Affaire suivie par Marie Agnès CORREIA
UQM-MAC-LET200759
Tél : 05 59 80 87 58
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **31 JUIL. 2020**

Le Préfet à
Monsieur le Président
du SIVU de Navarrenx

Objet : Système d'assainissement de Navarrenx

Je vous prie de trouver ci-joint, pour notification, un arrêté de mise en demeure de respecter les prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif concernant les règles d'exploitation et d'entretien des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, pour le système d'assainissement de Navarrenx.

L'objectif de cet arrêté est de réaliser des travaux de mise en conformité de ce système d'assainissement avant le 31 décembre 2022 et d'analyser leur efficacité avant le 31 décembre 2023.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Eddie BOUTTERA

PJ : Arrêté de mise en demeure